



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-273

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale
Objet : Modification des règles de stationnement – Travaux parking ROUQUET,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,
Vu les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT,
Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu la demande des services techniques de la ville pour l'intervention des services de la voirie,
Vu l'état des lieux,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les conditions de stationnement et de circulation afin de permettre au chantier de se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les actions énoncées dans l'analyse ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions du règlement de voirie.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements sur le parking précité le mercredi 13 octobre 2024 de 08h00 à 10h00.

Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC d'AUDE, le 06 novembre 2024

Le Maire



Grégory DELFOUR

